

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

DEL2025_52

**Objet : Subvention « Soutien aux
activités Economiques » - ADIE**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

ABSENT :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Michel GAVANON

M. le vice-président en charge du Développement Economique expose que dans le cadre de l'appel à projet « soutien aux activités économiques et agricoles », la commission développement économique a examiné les demandes de subvention déposées par différentes structures.

- Pour le volet développement économique, sept structures se sont positionnées, dont cinq déjà bénéficiaires en 2024.

L'enveloppe budgétaire allouée aux subventions est semblable à celle de 2024, soit 74 000 €.

La commission économique réunie le 26 février 2025 a proposé une nouvelle répartition des subventions.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) est une association nationale, qui finance et accompagne les personnes porteuses d'un projet d'entreprise ou de mobilité professionnelle, indépendant ou salarié, ne pouvant obtenir de financement auprès de leur banque pour le réaliser.

L'ADIE réalise ponctuellement des permanences à la Maison de l'Entrepreneur (lundi).

En 2024, l'ADIE a accueilli, informé et orienté 112 personnes ; financé 25 porteurs de projet à l'échelle de Terre de Provence et accordé 136 975 € de prêts pour la réalisation de 19 projets entrepreneuriaux et 6 pour financer un besoin de mobilité et retrouver ou se maintenir dans un emploi salarié.

L'association a sollicité une subvention de 5 000 € pour l'année 2025.

La commission économique du 26 février 2025 s'est prononcée favorablement sur l'octroi de 5 000 € de subvention à l'ADIE.

Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 5 000 € pour l'année 2025, à l'ADIE.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2025,

VU la demande de subvention de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique,

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 26 février 2025 de poursuivre le soutien à l'ADIE afin d'étoffer l'offre de services du territoire en matière d'appui à la création d'entreprises,

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 26 février 2025 pour l'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique,

CONSIDERANT l'engagement de Terre de Provence en faveur du développement économique et du soutien à la création d'activité,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour l'exercice 2025,

AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à faire procéder au versement de cette somme au crédit de l'association,

AUTORISE la Présidente, ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de Terre de Provence, la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que la dépense correspondante est inscrite au budget principal compte 65748 chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42

Votants : 41

Votes pour : 41

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,
Corinne CHABAUD

